

de la nation avantagée, dans toutes les branches de l'industrie, amène forcément un jour une suzeraineté financière et morale, puis une suzeraineté administrative plus ou moins déguisée; c'est du moins ce que la nation avantagée escompte en concluant l'accord. De tels traités comportent parfois certaines concessions spéciales (constructions pour le compte du gouvernement autochtone, instruction de son armée, amélioration de sa flotte, perfectionnement de ses engins, nomination de nationaux étrangers à tels postes importants de l'administration, etc., etc.). C'est un pas rapide vers l'état de protectorat diplomatique. De plus, toutes ces concessions mettent en rapports fréquents — et par suite en occasion continue de litiges — les autochtones et les Européens, et chaque discussion est, pour ces derniers, un moyen de contrôler, de surveiller, de dominer et bientôt de supplanter l'administration indigène, sous prétexte de veiller à l'indépendance des nationaux établis.

Ces zones de pénétration et d'influence commerciale sont, avec leur apparence pacifique et légale, les moyens d'invasion les plus irrésistibles pour un peuple riche, commerçant, prolifique et colonisateur, qui estime à leur juste valeur les avantages pratiques obtenus tout d'abord, et sait y ajouter ensuite, à force de patience et de tact, des résultats diplomatiques et territoriaux.

*
* *

Tels sont les moyens récents dont les nations de l'Europe se servent aujourd'hui pour agrandir leurs domaines en Asie d'une manière très rapide et tout à fait hors de proportion avec leurs forces assimilatrices.